

Nom : *Linage*

Prénoms : *Joseph Antoine* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *306*

Classe de mobilisation : *1905*

ÉTAT CIVIL

Né le *15 Octobre 1885* à *S^t Georges d'Espéranche* canton d' *Heprieuve* département de *l'Isère* résidant à *S^t Georges d'Espéranche* canton d' *Heprieuve* département de *l'Isère* profession de *Moussier* fils de *Jean Mathieu* et de *feue Saunier Marie* domiciliés à *S^t Georges d'Espéranche* canton d' *Heprieuve* département de *l'Isère*

SIGNALEMENT

Cheveux *et* , sourcils *châtains* yeux *bleus* , front *haut* nez *moyen* , bouche *mojenne* menton *rand* , visage *ovale* Taille : *1 m. 70* cent. Taille rectifiée : *1 m.* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° de tirage dans le canton d

Degré d'instruction : générale (1) *3* militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses.)

Classé dans la *1^e* partie de la liste en *1906*
Compris dans la *1^e* partie de la liste du recrutement cantonal (*1^e* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscrit sous le n° *61* de la liste cantonale d' *Heprieuve*
Incorporé le *6 Octobre 1906*, arrivé au Corps et soldat de *2^e* classe
reformé *2^e* par le Com. *Spécial de Carcassonne* le *1^{er} Octobre 1907* pour *rétrécissement de l'œil gauche*

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGE

Dates.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

dans service auxiliaire par 2^{ou} du Conseil de Revision de l'Isère le 21 décembre 1914
apte au service armé (C^{ou} Reforme du Rhone 8 mai 1915). classé dans ledit service par 2^{ou} du Com. et le département du Rhone du 8 mai 1915
appelé à la 1^{re} section de C.O.A. de 4 sept^{re} 1915. Maintenu dans l'armée active (C.O.A.) par la Com. de Marseille le 11 avril 1916
renvoyé à l'armée active apte par la Com. de réforme de Chateau-Montigny du 11 sept^{re} 1916. Passé à la section C.O.A. de 1^{re} octobre 1916. Passé au 4^e Rég^{nt} d'Inf^{an} le 16 octobre 1916
appelé à l'armée le 21 oct. 1916 au Gothem Belgique (Armée B.P. 3500) du 23 novembre 1916. Rayé des contrôles le 22 oct. 1916.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Campagnes : Allemagne : du *2^e février 1915* au *21 octobre 1916*
Blessures, citations, décorations etc....

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

(1) Le d...
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la Loi du 4 décembre 1889.)

Guerr. — Registre matricule. — 17-89-1905. [4194]

